



MANSPACH

Extrait du procès-verbal des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 8 juillet 2025

SOUS-PREFECTURE ALTKIRCH
REÇU LE

22 JUIL. 2025

A LA SOUS-PREFECTURE

Conseillers élus : 15 Conseillers en exercice : 14
Absences : 3
Procuration : 1
Date de convocation : 02/07/2025

Sous la présidence de M. Daniel DIETMANN, Maire
Etaient présents : Mme Nathalie VERRIER, Adjointe, M. Pascal WIEDEMANN, Adjoint,
Mmes Nathalie DURAND, Caroline KIGER, Mireille JOLY
MM. Jean-Marie FLURY, Jeremy GERBER, Brice GSCHWIND, Dominique RICHARD, Jean-
Louis STANTINA
Absents excusés : Mmes Marie-Paule BINDA, MM. Sébastien GENTZBITTEL (Procuration à M.
Pascal WIEDEMANN), Nicolas HANS

Délibération 24/2025

Objet : Transfert de la compétence « eau potable » à la CCSAL au 1^{er} janvier 2026

Depuis l'adoption de la loi du 11 avril 2025, le transfert des compétences « eau » et « assainissement » aux Communautés de Communes n'est plus obligatoire au 1er janvier 2026. Les Communes ont désormais la possibilité de décider de conserver ces compétences, de les transférer à leur intercommunalité ou de les déléguer à un syndicat intercommunal.

M. le Maire rappelle que la mise en œuvre de la loi NOTRÉ (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) s'est traduit par le transfert de la compétence assainissement à la Communauté de Communes Sud Alsace Largue à compter du 1^{er} janvier 2018.

En cohérence avec le Conseil Communautaire Sud Alsace Largue, le Conseil municipal est invité à transmettre le positionnement de la Commune de Manspach sur le transfert ou non de la compétence "eau potable" au 1er janvier 2026 à la Communauté de Communes Sud Alsace Largue.

Une conférence élargie organisée par la CCSAL, à laquelle les Elus étaient invités, s'est tenue le samedi 31 mai 2025 à Seppois-le Bas.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, prend acte et

DECIDE, à l'unanimité, de donner au Conseil municipal de Manspach le temps de réflexion, de rencontres et de débats jusqu'au 1^{er} janvier 2028.

Certifié exécutoire

Manspach, le 22.07.2025

Le Maire,

Daniel DIETMANN

Suivent les signatures au registre

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Daniel DIETMANN

